

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le douze décembre, à 20 heures 30, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : MELIS Christian, GERBE Sylvie, FAURE Elyane, GOUMY Pascal, DOMAS Catherine, PRIEUR Patrick, BAUFOND Christian, MANZETTI Odile, REBEIX Pierre, RODRIGO Sylvie, et RONTEIX-JANISSON Guy

Absents : TONON Marilyn et DARBEAU Joël

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 12

Secrétaire de séance : FAURE Elyane

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2011

Ordre du jour :

1 – Personnel communal :

- secrétariat : création d'un poste d'attaché
- centre de loisirs : recrutement d'un agent d'animation pour 8 h/35
- mise à jour du tableau des emplois communaux

2 – Subventions aux associations – Année 2011

3 – Vente terrain à la Sauzède à Riom Communauté

4 – Biens sans maîtres

5 – Cantine : information tarif de fourniture des repas

6 – Service Assainissement : Délégation de service public

7 – Surtaxe assainissement : fixation tarif 2012

8 – Mission Locale pour l'Emploi : contribution exceptionnelle

9 – Indemnité de conseil au receveur municipal

10 – Budget 2011 – Virements de crédits

11 – Divers

Observations concernant les compte-rendus des réunions du conseil municipal du 24 octobre et du 14 novembre : dans réunion du 14/11, éclairage public : à préciser que la zone sera éclairée autour de la salle polyvalente le week-end.

1a – Personnel communal : création d'un poste d'attaché

Délibération n°2011-50

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il informe que par arrêté du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n°2011-168, en date du 10 novembre 2011, Madame LONGCHAMBON Claudine, secrétaire de mairie de la commune, a été inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché territorial, au titre de la promotion interne.

Afin qu'elle puisse bénéficier de cette promotion, il propose de créer un emploi d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'attaché territorial permanent à temps complet, à compter du 1^{er} février 2012
- de modifier le tableau des effectifs au 01/02/2012.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans le cadre de cette création d'emploi seront inscrits au budget 2012.

1b – Personnel communal /Service périscolaire : création d'un emploi pour besoin occasionnel et transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Délibération n°2011-51

Madame GERBE expose au conseil municipal qu'un encadrement supplémentaire est nécessaire au centre de loisirs compte tenu de l'évolution des effectifs depuis la rentrée scolaire 2011.

Elle propose au conseil municipal :

- de recruter un agent d'animation pour faire face à un besoin occasionnel pour assurer le bon fonctionnement du centre de loisirs à partir du 4 janvier 2012
- de transformer le poste non pourvu d'adjoint d'animation pour 12 h par semaine en un poste de 8 heures à partir du 1^{er} septembre 2012.

En application de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'alinéa,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- est d'accord pour créer un emploi occasionnel d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, sur la base du 1^{er} échelon, pour 8 heures par semaine, à partir du 4 janvier 2012, pour une durée de 3 mois, renouvelable exceptionnellement une fois
- décide de transformer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour 12 heures par semaine en un poste de 8 heures par semaine après avis du Comité Technique Paritaire.

1c – Mise à jour du tableau des emplois communaux

Délibération n°2011-52

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois communaux au 1^{er} janvier 2012 suite aux modifications intervenues avant cette date.

Il s'établit comme suit :

Filière administrative

- 1 emploi de secrétaire de mairie à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (15h/35)

Filière médico-sociale

- 1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet (pour information : non pourvu)
- 1 emploi d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet

Filière technique

- 5 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (17,5h/35)

Filière animation

- 2 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet (12h/35) Pour information : non pourvu

Filière police municipale

- 1 emploi de garde-champêtre à temps non complet (10 h/35) Pour information : non pourvu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois communaux modifié au 1^{er} janvier 2012.

2 – Subventions aux associations – Année 2011

Délibération n°2011-53

Jean CAILLAUD et Sylvie GERBE informent le conseil municipal qu'ils ont étudié demandes des associations au vu des documents fournis et en tenant compte des éléments suivants :

- il n'y a pas de demande particulière pour 2011.
- L'association de parents d'élèves (APEE) a été dissoute début 2011
- Versement d'une subvention exceptionnelle à la chorale « Chœur de Chambre de Clermont-Ferrand » qui est intervenue gracieusement à l'occasion de la réception de l'église
- Versement de la subvention à l'Amicale des Pompiers de Mozac-Enval après vérification que l'association existe toujours malgré la fermeture de la caserne de Mozac

Ils proposent donc la reconduction des subventions pour 2011 comme suit :

ASE (Club Foot : 1 650 € + Ecole de Foot : 1 650 €)	3 300 €
Club Tennis Envalois (Club : 600 € + Ecole : 600 €)	1 200 €
Comité des Fêtes	2 400 €
Les Baladins de l'Ambène	1 300 €
Ecole (pour Noël)	400 €
USEP	900 €
Club de l'Age d'Or	350 €
Gym Musicale Enval	300 €
Assoc. Enval Yoga	300 €
Les Doigts de Fées	300 €
APAGE	450 €
Société de Chasse	300 €
Anciens Combattants	170 €
Amicale des Pompiers Mozac-Enval (après vérifications)	120 €
La Prévention Routière	70 €
Chœur de Chambre de Clermont-Ferrand	100 €
TOTAL	11 960 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites

3 – Vente terrain à la Sauzède à Riom Communauté

Délibération n°2011-54

Monsieur le Maire rappelle le projet de Riom Communauté pour la construction de logements sociaux à La Sauzède sur les parcelles cadastrées section B 945 et B 2960.

Il convient de vendre à Riom Communauté la parcelle communale cadastrée B 945, d'une superficie de 54 m², le prix proposé est de 30 € le m², soit 1 620 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4 – Cession de bien réputé sans maîtres

Délibération n°2011-55

Exposé et proposition de Monsieur le Maire :

Pour les besoins de la création de logements sociaux au lieu-dit « Le

Monneyroux », il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n°64, d'une contenance de 157 m² appartenant initialement à Monsieur BLANCHER Etienne, né le 7 juillet 1876 à Saint-Hippolyte.

Après avoir interrogé les services des impôts, des hypothèques et les notaires, ceux-ci constatant qu'aucun successeur n'a été identifié, conformément à la Loi 2004-809 du 13 août 2004 et à l'article L 1123-2 et L 1123-3 du Code Général de la propriété des personnes publiques, proposition faite au conseil municipal de lancer la procédure d'acquisition de ce bien sans maître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au lancement de ladite procédure.

Informations complémentaires :

Suite de la procédure :

- affichage de la décision du conseil municipal,
- convocation de la commission des impôts pour constat,
- si dans le délai de 6 mois, le propriétaire n'est pas retrouvé, le bien peut être repris par la commune

Si manifestation du propriétaire ultérieurement, le bien peut être repris par le propriétaire s'il n'a pas été utilisé et, s'il a été utilisé, paiement au prix fixé par le service du Domaine.

5 – Cantine : information tarif de fourniture des repas
--

Une rencontre a été organisée par la Mairie de Riom avec les mairies de Ménérol et Enval suite à l'arrêt de la fourniture des repas pour les communes de Mozac et Marsat depuis la rentrée de septembre 2011.

La diminution du nombre de repas produits par la cuisine centrale impacte fortement le coût de production. La répercussion de la perte d'environ 30 000 repas pour 2012 est évaluée à une hausse du coût de fabrication de 7%.

Le maire de Riom propose de retenir pour 2012 une partie de l'augmentation, soit 5 %.

Mme GERBE note que la cuisine de Riom nous fournit des repas de qualité à des tarifs raisonnables. Le rapport qualité/prix avec d'autres prestataires doit être étudié avec beaucoup de précaution et surtout sur le service rendu sur 2 ou 3 ans.

6 – Service Assainissement : Délégation de service public
--

Délibération n°2011-56

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de délégation de service public qui lie la commune à SEMERAP pour l'exploitation du service d'assainissement collectif expire le 1^{er} octobre 2012. Le conseil municipal a décidé le 26 septembre 2011 de continuer à assurer la gestion de ce service en contrat de délégation de service public et de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du contrat.

Trois organismes ont été consultés. Nous avons reçu une seule offre de la Direction Départementale des Territoires avec 2 propositions : l'une pour une procédure simplifiée, coût de la mission : 3 915 € HT et l'autre pour une procédure normale, coût de la mission : 5 670 € HT.

Après analyse des deux propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la mission avec procédure normale car le contenu des prestations

est plus complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de confier la mission d'assistance et de conseil pour la passation du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif à l'Etat, Direction Départementale des Territoires du P.D.D.
- retient l'offre pour une mission normale dont le coût est de 5 670 € HT
- donne délégation de signature à Monsieur le Maire pour tous les documents relatifs à ce dossier
- dit que les crédits seront prévus au budget 2012.

7 – Surtaxe assainissement : fixation tarif 2012

Délibération n°2011-57

Il convient de fixer la part communale de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2012.

Considérant que le taux n'a pas été augmenté depuis 2009 et que des travaux d'assainissement importants sont en cours de réalisation sur la commune, Monsieur le Maire propose une augmentation pour 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la surtaxe d'assainissement communale à 0,26 € / m³ pour l'année 2012. (Pour information : 0,25 € / m³ en 2011).

8 – Mission Locale pour l'Emploi : contribution exceptionnelle

Délibération n°2011-58

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'assemblée générale de la Mission Locale pour l'Emploi Riom Limagne Combrailles le 20 septembre 2011, il a été décidé de demander une contribution exceptionnelle aux communes et communautés de communes adhérentes à hauteur de 0,40 euro par habitant.

Il propose que la commune d'Enval participe à cette contribution exceptionnelle afin de maintenir les services rendus aux jeunes et afin que la mission locale dispose d'une trésorerie suffisante dans l'attente des subventions dues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- est d'accord pour verser la contribution exceptionnelle de 0,40 € par habitant
- autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement
- demande qu'un bilan de fonctionnement et financier soit présenté.

9 – Indemnité de conseil au receveur municipal

Délibération n°2011-59

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame BOISSARD Valérie a pris ses fonctions à la Trésorerie de Volvic le 1er septembre 2011 en remplacement de Monsieur GERBE Alain.

Le conseil municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme BOISSARD Valérie, receveur municipal.

10 – Budget 2011 – Virements de crédits

Délibération n°2011-60

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

1°) afin de rectifier des écritures entre le budget principal et le budget d'assainissement concernant les travaux Rue des Jodales :

Budget principal – Décision modificative n°5 :

Art. / Chap.	Désignation	Section	Sens.	Opération	Montant
2315/23	Travaux	Invest.	D	74	- 32 700
021/021	Vir. du fonctiont	Invest.	R		- 32 700
023/023	Vir. A l'investisst	Fonct.	D		- 32 700
657364/65	Subvention	Fonct.	D		+ 32 700

Budget annexe – Service Assainissement – Décision modificative n°2 :

Art. / Chap.	Désignation	Section	Sens.	Opération	Montant
2315/23	Travaux	Invest.	D	11	+ 32 700
021/021	Vir. du fonctiont	Invest.	R		+ 32 700
023/023	Vir. A l'investisst	Fonct.	D		+ 32 700
747/74	Subvention	Fonct.	R		+ 32 700

2°) pour effectuer des opérations d'ordre concernant le remboursement de la TVA pour les travaux d'assainissement du bourg de la Sauzède :

Budget annexe – Service Assainissement – Décision modificative n°3 :

Art. / Chap.	Désignation	Section	Sens.	Opération	Montant
2762/041	Créance TVA	Invest.	D		+ 5 525
2315/041	Install. Matériel	Invest.	R		+ 5 525

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits proposés.

11 – Divers

1°) Riom Communauté / Mutualisation des personnels et moyens matériels

Délibération n°2011-61

Monsieur le Maire rappelle que le principe de mutualisation d'une partie des services des communes existe depuis 2005. La commune d'Enval a passé une convention avec Riom Communauté pour l'entretien de la structure de lecture dans un premier temps et pour l'intervention des services techniques sur le territoire communautaire depuis 2006.

Il a été fixé un taux de mise à disposition. La base de remboursement aux communes est fonction de ce taux pour le coût du personnel plus un pourcentage forfaitaire de 20 % pour les frais.

Il convient aujourd'hui d'apporter de nouvelles modifications aux taux de mise à disposition. Le taux de mise à disposition pour les services techniques est fixé à 2,30 % à partir de 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 4 proposé par Riom Communauté et autorise Monsieur le Maire à le signer. Il prendra effet au 1^{er} janvier 2012.

2) Accord pour vente terrain par l'EPF-Smaf au Conseil Général

Délibération n°2011-62

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été convenu avec le Conseil Général qu'il y ait une emprise de terrain sur la parcelle cadastrée section ZC 405 pour la construction du giratoire sur la RD 405. Cette parcelle d'une contenance totale de 2 168 m² a été achetée par l'EPF-Smaf pour le compte de la commune en 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise l'EPF-Smaf à céder au Conseil Général 769 m² de la parcelle cadastrée ZC 405.

3) Conseil municipal : Jean CAILLAUD a eu une rencontre avec Marilyn TONON, conseillère municipale qui n'assiste plus à aucune réunion depuis novembre 2010, sans justifier de son absence. Elle doit donner une réponse rapidement quant à la poursuite ou non de son mandat.

4) Indemnités de fonction des élus

Délibération n°2011-63

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération du 26 mars 2008, les indemnités de fonction des élus et le taux de répartition, à l'issue des élections municipales.

Il propose de rajouter à cette délibération une condition suspensive à l'attribution de l'indemnité en cas d'absence, sans excuse, d'un élu pendant un minimum de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, est d'accord pour cette condition applicable dès maintenant.

5) Tour de table :

Jean CAILLAUD :

- 1) Le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif fourni par le SIARR (Syndicat d'Assainissement) est disponible en mairie.
- 2) Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête concernant le SCOT sont également à disposition du conseil.

Elyane FAURE :

- 1) Le journal municipal est en cours d'élaboration
- 2) Matinée Environnement : Engagement nécessaire du conseil pour organiser une matinée. Oui du conseil.

Guy RONTEIX :

- 1) Riom Communauté : signature de la convention pour Mirabel
- 2) SIAEP (Syndicat d'Eau) : Remerciement pour prise en charge de linéaires de tuyaux à La Sauzède
- 3) SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône) : Accord jusqu'à fin 2012 et certainement reconduit jusqu'en 201 pour versement des déchets à Puy Long. Le coût du transport dans l'Allier a été de 700 000 €. La fourniture des composteurs est assurée par le VALTOM.
- 4) Demande accord pour exposition à Enval organisée par le cercle

cartophile : oui

- **Pascal GOUMY** :
Commission Sport de Riom Communauté : Projet d'aménagement de la piscine. Coût prévisionnel : 2 millions d'euros. Subventions possibles jusqu'à 600 000 euros si engagement avant fin 2012. La question sera évoquée au prochain conseil communautaire.
- **Patrick PRIEUR** :
EPF-Smaf : compte-rendu de l'assemblée générale. 484 communes adhérentes + communautés de communes et autres organismes. Présentation du projet de budget 2012. Pas de hausse prévue du taux de la taxe spéciale d'équipement car recettes supplémentaires engendrées par l'augmentation de l'assiette.
- **Catherine DOMAS** :
 - 1) SCOT : les zones urbanisées ne seraient pas revues (question qui s'était posée en conseil municipal)
 - 2) Question concernant le Centre Clémentel. Réponse de Jean CAILLAUD : les travaux se terminent. L'ouverture côté rééducation prévue en février 2012. L'établissement est sous la tutelle du CHU. La direction est assurée par le directeur de Riom. L'orientation de l'ARS (Agence Régionale de Santé) est qu'une partie de la convalescence soit remplacée par l'addictologie en fin de soins. Problème du personnel non formé à ce type de soins. Engagement fait de conserver le personnel en place.
- **Sylvie GERBE** :
 - 1) Service de Prévention Riom et Volvic (ADSEA). Bilan 2010 de l'ENDROIT positif. Structure dynamique. Bonne participation des jeunes et des parents.
 - 2) Syndicat Informatique : Réflexion en cours sur le transfert du service au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Le personnel serait intégré au centre de gestion et le syndicat serait dissout. Les communes adhérentes verseraient la cotisation au centre de gestion dans le cadre d'une compétence additionnelle.
- **Christian MELIS** :
 - 1) SIEG : Remise en question par EDF du reversement au SIEG du fonds d'aide.
 - 2) Travaux Bourg de La Sauzède : béton désactivé terminé, pavés posés au carrefour de la rue des Treilles, problème résolu concernant l'accès à une propriété Place des Saulaies, bitume prévu pour bloquer les pavés, des rues seront rouvertes à la circulation pendant les fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.